

Solutions « compliance »

Administration fiscale américaine (IRS) : retenue d'impôt à la source.

La communauté financière doit faire face à de nombreux défis ; l'un d'entre eux est la conformité à des directives et réglementations internationales complexes. Grâce à son offre de données mondiales extrêmement complète et de grande qualité, SIX Financial Information aide les acteurs du marché financier à se mettre de façon durable en conformité.

Que dois-je savoir sur la réglementation américaine relative à la retenue d'impôt à la source ?

Le 1^{er} janvier 2001, l'administration fiscale américaine (United States Internal Revenue Service - IRS) a introduit de nouvelles dispositions pour le prélèvement de l'impôt à la source sur les paiements d'intérêts et les dividendes provenant de titres américains. Ces dispositions exigeaient que toute institution financière étrangère détenant des valeurs mobilières américaines ou traitant avec des clients américains change ses pratiques commerciales. Conformément à cette réglementation, les banques dépositaires américaines et les autres agents collecteurs américains doivent retenir un impôt d'un taux de 30% à la source (et, dans certains cas, imposer une retenue d'impôt (« backup withholding tax ») à un taux actuellement fixé à 31%) à moins qu'un document émanant du propriétaire véritable, justifiant un taux de retenue nul ou inférieur, leur soit envoyé avant la remise des paiements. Les détenteurs étrangers de titres américains recevant des produits d'intérêts ou des dividendes sont soumis à un prélèvement d'impôt américain à la source de 30%, pouvant être remboursé totalement ou en partie dans les cas où il existe un accord de double imposition entre les Etats-Unis et le pays de l'investisseur étranger, par exemple la Suisse.

Des procédures permettent aux institutions étrangères de certifier le statut de leurs clients aux agents collecteurs, comme les banques dépositaires, sous réserve que l'institution en question devienne un « Qualified Intermediary » (intermédiaire financier agréé par l'IRS) en établissant un accord spécial avec l'IRS. En tant que « Qualified Intermediary » (QI), une institution financière étrangère peut certifier un taux de retenue à

la source réduit pour les paiements liés à des valeurs mobilières américaines, tout en limitant la divulgation de l'identité de ses clients non américains aux agents collecteurs ou à l'IRS. Cet avantage s'accompagne néanmoins d'une charge qui est celle d'assumer des responsabilités importantes.

Qui est impacté ?

Les dispositions américaines relatives au prélèvement de l'impôt à la source ont une portée internationale et concernent tous les clients dont les comptes de dépôt de titres/de conservation incluent des titres américains. Les personnes suivantes sont assujetties à cette réglementation (résidents imposables) :

- Citoyens américains.
- Citoyens des Etats-Unis et d'un autre pays (double ou multiple nationalité).
- Détenteurs d'une « green card ».
- Personnes ayant résidé aux Etats-Unis pendant une période d'au moins 183 jours durant les 3 dernières années.

Quel est l'objectif des dispositions américaines relatives au prélèvement de l'impôt à la source ?

L'objectif majeur est, d'une part, de s'assurer que les clients des banques sont en droit de bénéficier d'une exemption de retenue d'impôt sans avoir à la demander. D'autre part, le but est de s'assurer que les règlements de l'IRS sont respectés. L'IRS attend généralement de la part des intermédiaires agréés (« Qualified Intermediary » QI) qu'ils se conforment aux procédures suivantes :

Clients américains

détenant des valeurs mobilières américaines sur un compte à l'étranger : l'institution doit obtenir le document approprié de la part de ses clients américains (Formulaire W-9 avec un numéro d'identification fiscal américain). En l'absence de ce document, une retenue d'impôt est effectuée automatiquement sur les dividendes et les produits d'intérêts américains payés à certaines catégories de clients américains, tels que les particuliers. Qu'une retenue d'impôt soit ou non effectuée, une institution financière procédant au paiement

de dividendes ou de produits d'intérêts américains pour des particuliers américains (et certains autres clients américains) doit faire le nécessaire pour que ces paiements soient déclarés annuellement à l'IRS en utilisant un formulaire 1099 préparé pour chaque client de ce type.

Une institution financière qui se voit interdire par la loi ou par un contrat de divulguer l'identité de ses clients américains soumis à déclaration (« reportable ») à l'IRS, ne peut plus acheter des titres américains pour ces derniers et doit leur conseiller de vendre toutes les valeurs mobilières de ce type contenues dans leurs comptes. Une retenue d'impôt est effectuée pour les dividendes et produits d'intérêts américains payés sur le compte de ces clients et pour tous les produits résultant de la vente ou du rachat de ces valeurs mobilières américaines.

Clients non américains :

l'institution financière doit établir l'identité de ses clients non américains détenant des titres américains, la propriété véritable et, si applicable, le droit à des taux de retenue réduits au regard de la convention fiscale. Les dividendes et paiements d'intérêts américains liés à ces clients peuvent être soumis à une retenue américaine d'impôt à la source d'un taux de 30% si l'identification et le document requis n'ont pas été obtenus. L'institution doit faire le nécessaire pour que ces éléments liés au revenu soient déclarés à l'IRS annuellement en utilisant les formulaires 1042 et 1042-S. Les paiements effectués pour des clients détenant des valeurs mobilières pour leur propre compte sont déclarés ensemble plutôt que de manière individuelle.

L'offre de données de SIX Financial Information

Quelles données offrons-nous dans le cadre des règlements de l'IRS concernant les retenues d'impôt ? Quelle aide pouvons-nous vous apporter en matière de conformité ?

Pour fournir les données pertinentes liées aux règlements de retenue de l'impôt de l'IRS, SIX Financial Information – en étroite collaboration avec des experts de la fiscalité internationale – a défini et mis en oeuvre dans ses produits l'ensemble des règles requises. Vous avez la garantie que nos données sont toujours le reflet des dispositions réglementaires en vigueur.

Les données fournies par SIX Financial Information pour les obligations, les actions et les fonds américains incluent les informations suivantes :

– « Domicile-Id-Scheme »

Programme dans lequel l'information suivante est saisie, par exemple code de pays SIX Financial Information, code de pays ISO.

– « Reporting country » (pays de déclaration)

Pays dans lesquels le détenteur de l'instrument doit déclarer tout revenu résultant de valeurs mobilières détenues.

– Reporting details (détails liés à la déclaration)

Détails concernant l'obligation de déclaration dans le pays de déclaration. Cet attribut signale la classification fiscale en vigueur pour les instruments soumis à l'imposition américaine de l'IRS (pays de déclaration TKN:333) ; il est possible d'indiquer si les instruments doivent être déclarés à l'IRS en utilisant le formulaire 1042S ou 1099 ou s'ils ne sont pas soumis à imposition par l'IRS. Ils doivent néanmoins faire l'objet d'une déclaration en utilisant le formulaire 1099 et en indiquant le montant déductible QI.

– « Tax category » (Catégorie fiscale)

La catégorie fiscale est utilisée pour indiquer l'origine du revenu imposable.

– « Eligibility of tax exemptions » (Eligibilité liée aux exemptions d'impôt)

Exemptions concernant l'éligibilité des instruments.

SIX Financial Information vous aide à vous mettre et à rester en conformité grâce à son offre de données mondiales de grande qualité :

- Savoir quelles données sont pertinentes en termes de conformité réglementaire.
- Obtenir une vue d'ensemble simple et rapide des catégories d'imposition pour les instruments que vous détenez et vous aider à conseiller vos clients.
- Fonder vos analyses sur des données cohérentes et fiables fournies par notre base de données de grande qualité.
- Être plus efficace grâce à l'utilisation des données SIX Financial Information qui facilitent vos processus opérationnels.
- Rester constamment informé sur toutes les réglementations américaines de l'IRS pertinentes pour le secteur financier.

N'hésitez pas à contacter votre Ingénieur Commercial SIX Financial Information pour de plus amples informations sur ce service.

SIX Financial Information
Hardturmstrasse 201
P.O. Box
CH - 8021 Zurich
T +41 58 399 5111

Allemagne +49 69 717 000
Belgique +32 2 790 0500
Espagne +34 91 577 5500
France +33 1 5300 0100
Irlande +353 1 213 0722

Italie +39 02 764 5631
Luxembourg +352 261 161
Maroc +212 522 276 410
Monaco +377 97 977 161
Pays-Bas +31 20 301 2888

UK +44 20 7550 5000
USA +1 203 353 8100

sales.global@six-financial-information.com
www.six-financial-information.com